



Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc

Commission Sportive

Championnats départementaux individuels Tir en salle

Cahier des charges

Préambule :

L'organisation des championnats départementaux fait l'objet d'un règlement sportif.

Ces championnats départementaux sont, à l'instar des championnats régionaux et de France, des marqueurs forts de fin de saison hivernale et se doivent de proposer le meilleur niveau de prestations afin d'honorer les meilleurs archers de Seine Maritime et d'être une vitrine de la bonne santé de notre sport vis à vis des institutionnels et des médias.

Ce cahier des charges a pour but d'aider les organisateurs de ces compétitions en leur fournissant un cadre indiquant les différentes contraintes auxquelles ils peuvent être confrontés. Ce document est amendable si besoin.

Objectifs :

Définir le programme de ces championnats, prendre en compte les contraintes imposées du fait des règlements sportifs et anticiper sur les surprises éventuelles en fonction des conditions et des circonstances... Evaluer les caractéristiques du terrain, le nombre de personnes nécessaires à la logistique, etc...

Caractéristiques générales :

L'organisateur doit pouvoir mettre en place un maximum de 14 cibles, avec 1 m 50 entre-axes.

Pour une même catégorie, le championnat se déroule sur une seule journée et dans le même gymnase.

Les gymnases doivent être correctement chauffés et les cibles suffisamment éclairées.

Ils doivent également être en mesure d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

Les frais d'organisation et les frais d'inscription au calendrier fédéral sont à la charge de l'organisateur.

Les médailles sont offertes par le Comité Départemental.

Le Comité Départemental de Seine Maritime prend en charge le (les) repas des arbitres sur la base forfaitaire de 10€ ainsi qu'une aide pour l'organisation de la compétition (se référer au tableau des aides sur le site du CD onglet « secrétariat »)

Le droit d'inscription (adulte et jeune) est fixé par le Comité Départemental. Celui-ci se réserve le droit de modifier ce (ces) tarif(s) en fonction de l'évolution des règlements et des coûts.

Le Comité Départemental diffuse à l'organisateur et à l'arbitre responsable un pack comprenant tous les outils nécessaires à la bonne tenue de la compétition (feuilles de marque pour les phases éliminatoires et finales, tableaux des duels, établies à partir du logiciel Résult'arc, feuilles de gestion pour les arbitres (Il est impératif d'utiliser les documents et matériels mis à disposition par le Comité Départemental), accréditations, scoreurs, plan type du terrain avec implantation des cibles et repérage des catégories, chronotirs (mise à disposition gratuite sur demande au Président du CD au moins 3 semaines avant le Championnat)

Une signalétique départementale est également mise à disposition de l'organisateur (bannières).

Calendrier :

En septembre ou octobre : Décision du Comité Départemental sur le droit d'inscription à la compétition.

Pour le 31 octobre : L'organisateur doit faire parvenir aux Commissions Sportive et Arbitre une invitation (mandat) avec les renseignements habituels. Cette invitation sera validée par les deux Commissions pour être diffusée au plus tard le 15 novembre

Cette invitation devra être transmise au Secrétariat le plus tôt possible pour sa mise en ligne sur le site du Comité Départemental.

Pour le 30 novembre : La Commission sportive diffusera les quotas provisoires et ouvrira les préinscriptions via la plateforme Inscript'Arc

Le 31 décembre : Fin de la campagne de préinscription à 23h59. La préinscription ne sera validée qu'à l'unique condition de la présence de « payé » dans la colonne « statut » « sur le site Inscript'Arc.

Le seul et unique moyen de paiement accepté est le virement.

Aucune dérogation à ce principe ne sera accordée.

Informations complémentaires :

L'organisateur doit afficher la composition du jury d'appel au greffe une fois celui-ci formé. (la composition du jury pouvant être différente entre le samedi et le dimanche)

Les entraîneurs qui présentent leur carte d'entraîneur en cours de validité peuvent accéder au terrain dans la limite d'un entraîneur par tranche de 4 archers pour un même club et par départ.

Disposer dans la mesure du possible d'une sonorisation pour l'animation (informations, résultats, présentation des matches).

Prévoir des bénévoles de terrain pour le remplacement des blasons et la résolution des problèmes techniques.

Disposer de panneaux d'affichage pour les résultats et les duels.

Pour la phase de duels, placer des scoreurs au pied de chaque cible. Prévoir une cérémonie protocolaire immédiatement après les finales présidée par le Président du Comité Départemental ou son représentant en présence des personnalités officielles et des arbitres. Les discours doivent être brefs (organisateur, personnalités), podiums avec remise de récompenses, pot de convivialité.

Demander auprès de la mairie dont dépend le club, une autorisation de buvette selon la réglementation en vigueur. Avertir les autorités (police, gendarmerie) de l'organisation de la compétition dans la mesure où cela peut générer un flux important de circulation et des difficultés de stationnement.

Dans le cadre de l'assistance à l'organisation des Championnats Départementaux, le Comité mettra à disposition 2 interlocuteurs à savoir un membre de la Commission Sportive et un de la Commission Arbitre et / ou l'arbitre responsable désigné.

Après la compétition, le Comité Départemental procèdera aux différents remboursements sur demande écrite accompagnée d'1 RIB à l'adresse du Président du Comité Départemental.

Disposition type du terrain :

Le terrain doit être conforme à la réglementation fédérale (Article II.2.B.1 des Règlements Sportifs et Arbitrage) - La zone réservée aux spectateurs doit être délimitée par des barrières ou en tribune

Programme type :

08h30 - 09h15 Greffe - Inspection du matériel

09h15 Echauffement sur cible (3 volées)

Puis Tir de qualification - 2 x 10 volées de 3 flèches en 2 mn - Rythme AB-CD

A la fin du Tir de qualification : Pause d'une heure avant les phases finales

Pour les compétitions se déroulant le samedi, même chronologie avec ouverture du greffe à 12h30 et début de l'échauffement à 13h15.

Adopté par le Comité Directeur le 29 mars 2024 et applicable immédiatement sous réserve d'une évolution réglementaire de dernière minute..